



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 4 DÉCEMBRE 2018

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quatrième jour du mois de décembre 2018 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire suppléant: Monsieur Léo Quenneville.

Les conseillers : Mesdames France Desroches et Carol Rivard, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux et Denis Thomas.

Absence motivée : Monsieur Claude Leroux, maire.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire suppléant monsieur Léo Quenneville.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

#### **Résolution # 2018-12-192** **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 à 20 h.

#### **Résolution # 2018-12-193** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D' l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.**

#### **Résolution # 2018-12-194** **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 soit modifié à la résolution # 2018-11-186 en retirant la condition de « six (6) mois ».

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2018 soit adopté étant en tout point jugé conforme.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### **Résolution # 2018-12-195** **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 7 novembre 2018 au 4 décembre 2018 dont le montant est de 349 714,31 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 226 505,52 \$ selon la liste des comptes et factures.

**TEL QU'**exigé en vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, dépose les états comparatifs des activités financières soumis par la trésorière-adjointe, madame Lise Dupuis.

### **Résolution # 2018-12-196** **ADOPTION DU BUDGET 2019**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix fixe au mardi 11 décembre 2018 à 19 h 30, la réunion relative à l'adoption du budget 2019.

### **Résolution # 2018-12-197** **ADJUDICATION POUR L'EMPRUNT PAR BILLETS DU RÈGLEMENT** **NUMÉRO 267-2009**

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 11 décembre 2018. au montant de 151 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 267-2009. Ce billet est émis au prix de 98,00200 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

MONTANTS	TAUX	ÉCHÉANCES
12 900 \$	2,70000 %	2019
13 300 \$	2,85000 %	2020
13 900 \$	3,00000 %	2021
14 300 \$	3,20000 %	2022
96 900 \$	3,30000 %	2023
151 300 \$		



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**Résolution # 2018-12-198**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE  
151 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite emprunter par billets un montant total de 151 300 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018, réparti comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE
267-2009	151 300 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 267-2009, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QU'**un emprunt par billet de 151 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 267-2009.

**QUE** les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**QUE** les billets soient datés du 11 décembre 2018.

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année.

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2019	12 900 \$
2020	13 300 \$
2021	13 900 \$
2022	14 300 \$
2023	96 900 \$
2023	82 100 \$ (à renouveler)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 267-2009 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### Résolution # 2018-12-199

#### SURPLUS GÉNÉRÉS PAR LA TAXATION D'ASSAINISSEMENT

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à une affectation de tout excédent de fonctionnements généré par la taxation sectorielle pour l'assainissement des eaux usées dans un excédent de fonctionnements affecté pour pallier aux besoins futurs du secteur desservi.

### Résolution # 2018-12-200

#### RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE tous les efforts déployés afin de récupérer ces comptes se sont révélés vains;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix radie de ses livres les comptes suivants :

NOM	MATRICULE	MONTANT AU 04.12.2018
Yvon Richard	D 2000-51	931,87 \$
Josiane Nault	D 2001-22	943,30 \$
Normand Brosseau	D 2001-23	775,44 \$
Michael Ouimet-Laroche	D 2000-97	299,74 \$
Meunerie Hébert inc.	D 2001-30	387,97 \$
Jacques Asselin	D 2000-91	247,02 \$
Manon Lavoie	D 2001-26	1 025,04 \$
Lysandre Kalouko	D 2001-27	934,36
<b>Total</b>		<b>5 544,74 \$</b>

### Résolution # 2018-12-201

#### CALENDRIER – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT l'obligation, d'ici le 31 décembre 2018, d'établir le calendrier des séances régulières pour l'année civile 2019 en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (art. 148 C.M. et 319 L.C.V.);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**CONSIDÉRANT** l'obligation de faire un avis public de ce calendrier, conformément à la loi qui régit la municipalité (art. 148.0.1 C.M. et 320 L.C.V.);

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'**accepter le calendrier suivant et d'en faire avis public selon lequel les séances ordinaires se tiendront chaque premier mardi du mois à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à l'exception des mois de janvier et d'août :

<b>DATE</b>	<b>ORDINAIRE</b>
15 janvier (3 <sup>e</sup> mardi) Exception – retour des Fêtes	Ordinaire
5 février	Ordinaire
5 mars	Ordinaire
2 avril	Ordinaire
7 mai	Ordinaire
4 juin	Ordinaire
2 juillet	Ordinaire
20 août (3 <sup>e</sup> mardi) Exception	Ordinaire
3 septembre	Ordinaire
1 <sup>er</sup> octobre	Ordinaire
5 novembre	Ordinaire
3 décembre	Ordinaire

### **Résolution # 2018-12-202**

#### **DEMANDE DE REPORT DE CONGÉS PAYÉS NON PRIS**

**CONSIDÉRANT QUE** certains employés ont un solde de congés payés non pris en date d'aujourd'hui;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise les reports de congés payés non pris de 2018 jusqu'au 30 avril 2019.

### **Résolution # 2018-12-203**

#### **PROGRAMME TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

### **Résolution # 2018-12-204**

#### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve les dépenses d'un montant de 20 775,98 \$, taxes incluses, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### **Résolution # 2018-12-205**

#### **JOURNÉES DE FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2018-2019**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise la fermeture de la mairie (administration) pour la période des fêtes du 21 décembre 2018 (16 h) au 4 janvier 2019 inclusivement. Trois journées seront payées à Noël et trois autres journées le seront pour le Nouvel An. Les 27, 28 décembre 2018 ainsi que les 3 et 4 janvier 2019 seront compensés par des journées de vacances.

### **Résolution # 2018-12-206**

#### **APPUI AUX CERCLES DE FERMIÈRES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est fière d'appuyer les Cercles de Fermières pour la fourniture, notamment, d'un local gratuit et de services de photocopies;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix appuie les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres municipalités.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**Résolution # 2018-12-207**

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SIGNALISATION DE LA ROUTE DU RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la fermeture de la Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est, Tourisme Montérégie assure les coûts de signalisation et de promotion de la Route du Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de signalisation de la Route du Richelieu d'une durée de cinq (5) ans vient à échéance le 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de conserver les panneaux de signalisation bleus de cette magnifique route, Tourisme Montérégie doit déposer un dossier de renouvellement au Comité des Routes et Circuits touristiques du Québec du ministère du Tourisme;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire poursuivre et renouveler le contrat de signalisation de la Route du Richelieu pour une durée de cinq (5) ans.

**QUE** le conseil municipal confirme l'approbation et l'autorisation de signalisation sur son territoire lorsque l'installation de panneaux de signalisation est nécessaire ou s'il y a modification au tracé.

**QUE** le conseil municipal s'engage à la mise en place d'un plan d'animation et de mise en valeur de la Route du Richelieu.

**QUE** le conseil municipal affectera une personne-ressource au sein de la municipalité afin d'assurer le suivi du dossier, du plan d'animation et de mise en valeur ainsi que la mise à jour des informations touristiques sur l'outil promotionnel réalisé par Tourisme Montérégie.

**Résolution # 2018-12-208**

### **TRANSFERT DU FONDS DES REDEVANCES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets domestiques subiront en 2019 une hausse de près de 13 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reçoit du gouvernement des redevances pour les matières résiduelles et pour la collecte sélective;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à une affectation de surplus non affecté des sommes nécessaires des redevances reçues pour maintenir le taux de taxation de l'enlèvement et l'enfouissement des ordures pour l'année 2019 à 186,98 \$.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### **Résolution # 2018-12-209**

#### **REMPACEMENT DE 15 LUMINAIRES AU CENTRE PAULINOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** les luminaires du Centre Paulinoix et du gymnase sont désuets et énergivores;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la proposition 2 de Florent Guay Électrique Inc., datée du 14 février 2018, pour la fourniture et l'installation de 15 luminaires au LED avec contrôle d'intensité au coût de 10 860 \$ taxes en sus.

### **Résolution # 2018-12-210**

#### **MANDAT À L'AVOCAT**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la firme d'avocats Dunton Rainville dans les dossiers de constats d'infraction du matricule 2399-36-0493.

#### **AVIS DE MOTION**

Le conseiller, monsieur Marc Chalifoux, donne avis de motion de la présentation lors de la session ordinaire du 15 janvier 2019, d'un règlement de taxation.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, dépose son rapport du mois de novembre.

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de novembre.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS**

En l'absence de madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, a déposé le rapport du mois de novembre.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant, monsieur Léo Quenneville, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

### CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2018-12-195, 2018-12-197, 2018-12-198, 2018-12-199, 2018-12-203, 2018-12-204, 2018-12-207, 2018-12-209, 2018-12-210.

  
\_\_\_\_\_  
Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### Résolution # 2018-12-211 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 20.

  
\_\_\_\_\_  
Léo Quenneville  
Maire suppléant

  
\_\_\_\_\_  
Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE MARDI 11 DÉCEMBRE 2018

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le onzième jour du mois de décembre 2018 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Madame France Desroches, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Absence motivée : La conseillère madame Carol Rivard.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

Séance dûment convoquée en vertu du code municipal.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### ORDRE DU JOUR

Adoption du budget pour l'exercice financier 2019.

#### **Résolution # 2018-12-212**

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 à 19 h 30.

#### **Résolution # 2018-12-213**

#### **ADOPTION DU BUDGET 2019**

**CONSIDÉRANT** les articles 954 et 956 du Code municipal du Québec;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal adopte le budget 2019 tel que présenté. Le règlement de taxation sera adopté lors de la session ordinaire du 15 janvier 2019.

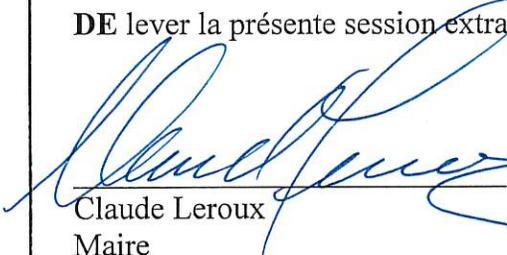
#### **Résolution # 2018-12-214**

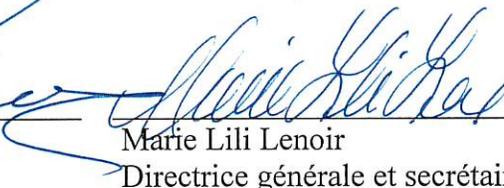
#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** lever la présente session extraordinaire à 20 h.

  
Claude Leroux  
Maire

  
Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière